



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président

Monsieur Jean SERRET
Président
Communauté de Communes du Val
de Drôme
Ecosite du Val de Drôme
96 ronde des Alisiers
26400 EURRE

Nos réf. : DEE20 I10009 L122184

Le Conseil régional, le **11 AOUT 2020**

Monsieur le Président,

Vous m'avez sollicité pour disposer de l'avis de la Région Auvergne-Rhône Alpes sur votre projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) conformément à l'article L229-26 du code de l'environnement et à l'article R. 229-54 du décret n° 2016-849 du 28 juin 2016. Ce dernier prévoit en effet la consultation du Président du Conseil régional.

La Région a adopté les 14 et 15 Juin 2018 sa stratégie environnement et énergie, basée notamment sur la massification et l'innovation, ainsi que sur la territorialisation des mesures et des objectifs. Cette stratégie se décline autour de 5 axes que sont l'énergie, l'économie circulaire et les déchets, la qualité de l'air, la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques.

Le projet de PCAET que vous m'avez communiqué me semble traiter de ces 5 axes de manière exhaustive et ambitieuse, et contribuera assurément à l'atteinte des objectifs régionaux, tels que porter à 36% la part des énergies renouvelables (ENR) dans la part des énergies consommées, la réduction des déchets et l'amélioration de leur valorisation ou encore la préservation des écosystèmes naturels et des continuités écologiques.

Votre territoire est souvent cité en exemple sur les thématiques énergétiques notamment, mais également de biodiversité et de qualité de vite en général. En atteste la sélection du projet TIGA que vous portez avec vos territoires voisins.

La Région se tient aux côtés de la Communauté de communes du Val de Drôme pour accompagner la mise en œuvre du PCAET et pourra mobiliser ses outils tels que les appels à projets et fonds d'investissement et ses partenaires, notamment en matière d'énergie, de gestion des déchets et d'économie circulaire.

Je vous invite également à régulièrement faire le point sur l'avancée des actions au regard des objectifs du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET), opposables aux territoires, comme vous le savez, depuis le 10 avril 2020. En effet, ce document structurant devra guider la mise en œuvre de votre plan d'actions.

Je vous confirme donc l'avis positif de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur votre PCAET.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.



Laurent WAUQUIEZ